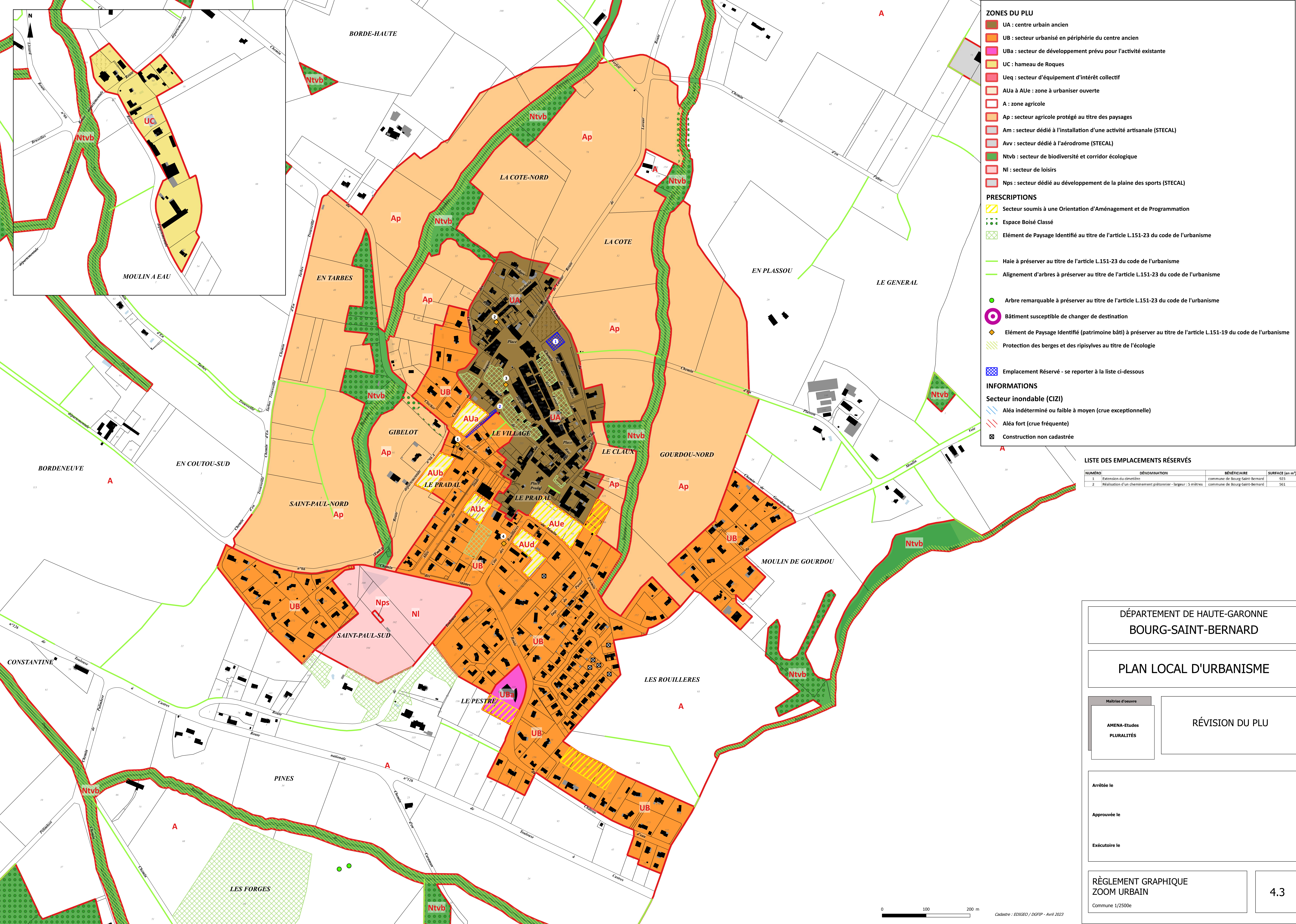




ZONES DU PLU

- UA : centre urbain ancien
- UB : secteur urbanisé en périphérie du centre ancien
- UAa : secteur de développement prévu pour l'activité existante
- UC : hameau de Roques
- Ueq : secteur d'équipement d'intérêt collectif
- AUa à AUe : zone à urbaniser ouverte
- A : zone agricole
- Ap : secteur agricole protégé au titre des paysages
- Am : secteur dédié à l'installation d'une activité artisanale (STECAL)
- Avv : secteur dédié à l'aérodrome (STECAL)
- Ntvb : secteur de biodiversité et corridor écologique
- NI : secteur de loisirs
- Nps : secteur dédié au développement de la plaine des sports (STECAL)

PRESCRIPTIONS

- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espace Boisé Classé
- Elément de Paysage Identifié au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Haie à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Alignement d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Elément de Paysage Identifié (patrimoine bâti) à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection des berges et des ripisylves au titre de l'écologie
- Emplacement Réservé - se reporter à la liste ci-dessous

INFORMATIONS

Secteur inondable (CIZI)

- Aléa indéterminé ou faible à moyen (crue exceptionnelle)
- Aléa fort (crue fréquente)
- Construction non cadastrée

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
NUMÉRO	DÉNOMINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE (en m²)
1	Extension du cimetière	commune de Bourg-Saint-Bernard	923
2	Réalisation d'un chemin piétonnier - largeur : 5 mètres	commune de Bourg-Saint-Bernard	561

DÉPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE
BOURG-SAINT-BERNARD

PLAN LOCAL D'URBANISME

Maitrise d'oeuvre

AMENA-Etudes
PLURALITÉS

RÉVISION DU PLU

Arrêtée le

Approuvée le

Exécutoire le

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
ZOOM URBAIN

Commune 1/2500e

4.3